Tarifs privés

Tarif privé par heure et par enfant

Enfants jusqu'à 12 mois	CHF	13.75
Enfants dès 12 mois	CHF	9.50
Enfants présentant des besoins particuliers	CHF	+4.25

Subventions/bons de garde
Les parents peuvent faire une demande de bons de garde (subventions) auprès de leur commune de domicile via Kibon (www.kibon.ch). En l'absence de bons de garde, le tarif privé de l'APAJ est appliqué.

Frais de prise en charge sur le chemin de l'école
Le temps d'accompagnement de l'enfant par l'Accueillante sur le chemin de l'école est considéré comme faisant partie des heures de prise en charge. Des bons de garde peuvent être octroyés pour ces heure-là.

Repas	Enfants d'âge préscolaire	Ecoliers (dès 4 ans révolu au 31 juillet)
Déjeuner	CHF 1,50	CHF 2.-
Goûter (matin)	CHF 1,50	CHF 1,50
Repas de midi	CHF 5.-	CHF 7.-
Goûter (après-midi)	CHF 1,50	CHF 2.-
Souper	CHF 3.-	CHF 5.-
Nuit (à titre exceptionnel)	CHF 15.-	CHF 15.-

Cotisations
Les parents paient une cotisation annuelle définie chaque année par l'Assemblée générale. En cas de placement en cours d'année, la cotisation est calculée au prorata des mois restants jusqu'à la fin de l'année civile. La cotisation est exigible dès la signature du contrat et n'est pas remboursée en cas de départ en cours d'année.

Encaissement
Les factures sont à payer à 30 jours et les frais de rappel se montent à Fr. 10.- L'envoie de rappels de paiement demeurent optionnels et ne constituent pas une obligation pour l'APAJ.